



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2023

Délibération n° 04

Date de convocation
23.06.2023

Date d'affichage
28.06.2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 21

votants : 34

Objet : Rénovation et extension du Dojo Beausoleil : lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la conclusion des marchés publics de travaux

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS par Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY par Mme M. GEORGET – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. LUTTMANN par M. JM. GUILBOT – Mme C. KOZAK par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme LM. LODE-DEMAS – M. E. ALAMAMY par M. F. BOURDEAU – M. Y. LERAY par Mme M. LAFFORGUE – M. FC. YOUMBI NGAMO par Mme C. LAFONT – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL_03JUL23__4-DE



Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

M. Jean-Michel GUILBOT, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le 14 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelle dédiés à la transformation du gymnase Beausoleil en un centre unique de pratique des arts martiaux (Dojo).

La rénovation, accompagnée d'une extension, nécessitent le lancement de marchés publics de travaux.

La surface de plancher existante est approximativement de 388 m² ; la surface de plancher neuve est de 706 m². La surface totale après travaux sera d'environ 1 094 m².

Suite au travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement conjoint composé des entreprises RIFF ARCHITECTURES, ECOTECH et CAPET INGENIERIE, les caractéristiques essentielles des marchés publics de travaux sont les suivantes :

- Forme des contrats : marchés ordinaires
- Allotissement :

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL_03JUL23__4-DE



Lot	Désignation
01	Maçonnerie - Gros œuvre - VRD
02	Charpente bois / métallique - Couverture - Bardage tavaillons
03	Étanchéité - Couverture - Bardage
04	Menuiseries extérieures
05	Serrurerie
06	Menuiseries intérieures - Équipements spécifiques
07	Doublages - Cloisons - Plafonds
08	Électricité courant fort - courant faible
09	Chauffage - Ventilation - Plomberie
10	Carrelage - Faïence
11	Revêtements de sols souples - Peintures
12	Désamiantage

- Prix : prix globaux et forfaitaires
- Procédure : adaptée ouverte
- Durée : la date prévisionnelle de prise d'effet des marchés publics est : mi-décembre 2023. Le délai global maximal prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois.
- Variante : aucune variante exigée / aucune variante libre autorisée
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : aucune PSE exigée / aucune PSE autorisée
- Critères de jugement des offres :

Critère	Pondération
Prix	50 %
Moyens matériels dédiés à l'exécution des travaux	25 %
Moyens humains dédiés à l'exécution des travaux	25 %

- Estimation de la dépense :

Lot	Désignation	Estimation (H.T)
01	Maçonnerie - Gros œuvre - VRD	773 283.98 €
02	Charpente bois / métallique - Couverture - Bardage tavaillons	384 049.41 €
03	Étanchéité - Couverture - Bardage	290 077.24 €
04	Menuiseries extérieures	226 400.00 €
05	Serrurerie	58 861.78 €
06	Menuiseries intérieures - Équipements spécifiques	118 416.05 €
07	Doublages - Cloisons - Plafonds	76 852.18 €
08	Électricité courant fort - courant faible	127 844.59 €
09	Chauffage - Ventilation - Plomberie	323 249.72 €
10	Carrelage - Faïence	46 173.20 €
11	Revêtements de sols souples - Peintures	148 202.77 €
12	Désamiantage	68 487.41 €
TOTAL		2 641 898.33 €

L'estimation des marchés publics de travaux est supérieure à 1 500 000.00 € H.T. En vertu de la délibération n°1 du 21 septembre 2020 du Conseil municipal, l'approbation du Conseil municipal, préalable au lancement de la consultation, est requise.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la réalisation de ces travaux.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 4°,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 1°,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°2 du 14 juin 2021 relative à la transformation du gymnase Beausoleil en un centre unique de pratique des arts martiaux,

VU l'avis des Commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines et, Aménagement et Développement Durables,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation des marchés publics de travaux relatifs à l'extension et la rénovation du dojo Beausoleil.

DIT que, en vertu de la délibération n°1 du 21 septembre 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire, le Maire ou son représentant demeure compétent pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Combs-la-Ville, le 03 juillet 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Dominique VIGNEULLE



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -